



Réunion ordinaire du Conseil Municipal

du Mardi 4 Juillet 2017

Le Conseil Municipal convoqué le 27 Juin 2017 s'est réuni le 4 Juillet 2017 à 20 h 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Ameye Nahalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura		Christina Rangdet		
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel		Martine Rouix		
Printemps Guy		Jean-Jacques Percheminier		
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina				
Rouix Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Le compte rendu de la réunion du 16 Mai 2017 est adopté. Un rectificatif doit être fait au paragraphe II « ...une convention avait été établie le 18/07/2002 entre les communes de Courlon et Vinneuf. » où il convient de lire « Serbonnes en remplacement de « Vinneuf ».

I/ Travaux supplémentaires Place St Loup.

Monsieur le Maire informe que lors des travaux d'enfouissement avec pose d'un lampadaire, le projet initial d'éclairage laissait sans éclairage direct la partie la plus proche de la Salle Communale. Il est donc nécessaire de prévoir la pose d'une double lanterne sur le candélabre pour un montant H.T. supplémentaire de 359,89 €. Les conseillers y sont favorables et autorisent M le Maire à signer la convention relative à cet ajout.

II/ Indemnité de conseil au comptable du trésor.

Les textes légaux relatifs à cette indemnité précisent que les comptables du trésor peuvent fournir personnellement, en dehors des prestations obligatoires liées à leur fonction de comptable assignataire, une aide et des conseils d'ordre budgétaire, économique, financier, fiscal et comptable. Dans ces conditions, le comptable peut percevoir une indemnité dite de conseil qui est versée par la collectivité territoriale.

Considérant que ces prestations ne sont pas sollicitées auprès de Mme le Percepteur de Pont-Sur-Yonne, les conseillers décident à l'unanimité de ne pas verser cette indemnité en 2017.

III/ Décision modificative budgétaire n°1.

Le Conseil Municipal adopte cette décision qui permet des réajustements sur différents articles et prévoit l'achat et pose d'une borne à incendie, l'acquisition d'un ordinateur pour remplacer le serveur de la Mairie et d'un adoucisseur pour le restaurant scolaire sans modifier l'équilibre budgétaire.

IV/ Schéma directeur Eau potable.

Monsieur le Maire rend compte de la consultation réalisée par le groupement de commandes, dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, pour la fourniture et pose de débitmètres à la station de pompage, de suppression et aux réservoirs. Trois entreprises y ont répondu : Alexandre, CIVB et IDR. Après négociation, il ressort que l'entreprise CIVB est la mieux et moins disante pour un montant total H.T. de 14 628 €. C'est pourquoi, le Conseil après avoir pris connaissance des différentes propositions établies par les entreprises, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise CIVB pour ce marché.

V/ Convention Othelys.

La société Othelys est intervenue en urgence, sur devis et bon de commande, lors des problèmes de téléphone rencontrés par le secrétariat de la Mairie à l'été dernier. Il a été mis en place un système de téléphonie avec location de trois appareils. Cette prestation nécessite une convention pour régularisation. Les conseillers y sont favorables et mandatent M. le Maire pour la signer. Cependant, il faudra envisager de faire un bilan de l'état des lignes téléphoniques et de trouver une solution efficace aux problèmes de la téléphonie qui ne sont pas résolus.

VI/ Convention d'adhésion à TIPI (service de paiement en ligne et recettes publiques locales).

Ce service ainsi que le paiement par prélèvement (TIP) sont destinés à faciliter les démarches des administrés pour le règlement des différentes factures à régler à la Commune. Le Conseil y est favorable et mandate M. le Maire pour signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en place de ces deux systèmes de paiement plus souples et plus sûrs.

VII/ Informations du Maire et questions diverses.

a) Semaine de quatre jours

La demande du retour à la semaine de 4 jours a été transmise et reçue le 20 juin 2017 par l'Inspection Académique. Elle comportait un formulaire officiel complété, l'avis favorable du service des transports du Conseil Départemental ainsi que celui du Conseil d'Ecole du 19 juin dernier des classes maternelles et élémentaires, stipulé dans leur compte rendu. Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale), organisme paritaire consultatif s'est prononcé le 29 juin 2017 favorablement mais il convient d'attendre une réponse officielle des autorités académiques.

b) Conseil d'école.

Il est apparu, au cours des exercices de sécurité, que l'alarme incendie est inaudible dans la classe de CM1. Il y sera remédié pour la rentrée.

c) Parcelle « Les Vioules »._

Monsieur le Maire fait état des diverses discussions et consultations qui ont eu lieu depuis la réunion du 16 mai dernier avec l'aménageur « Babeau-Seguin », l'agence du Vieux Pont et la Chambre d'agriculture.

Il convient avant de prendre une décision de connaître le coût, à la charge de la Commune, des extensions de réseaux. Le cabinet « Azimut Conseils » a été chargé de cette évaluation.

d) Demandes d'administrés et interventions diverses.

1°/ Eclairage public : il semble que certains secteurs restent allumés toute la nuit tandis que d'autres sont l'objet d'une interruption de 1h à 5h du matin. Les conseillers après en avoir délibéré, retiennent la proposition de réduire la durée d'éclairage public en hiver et de l'augmenter en été.

2°/Alimentation en eau potable/quartier surpressé : suite à deux incidents d'alimentation en eau potable qui ont touché les habitants de ce quartier, il convient de demander à la société CIVB d'établir un diagnostic sur les équipements de surpression.

3°/ Ralentisseur : Une demande d'habitants est parvenue sur la mise en place d'un ralentisseur sur la RD23, à l'entrée ouest du village. Un chiffrage sera demandé. Est aussi soulevée la question du passage de certains véhicules, Rue du Lavoir, à vitesse excessive.

4°/ Evacuation des eaux pluviales : suite aux récents épisodes pluvieux, l'évacuation des eaux de pluies pose des problèmes, notamment dans la portion canalisée Avenue Charles Mazière. Le curage des canalisations est à effectuer.

5°/ Berges/aval du barrage/partie non navigable :

Concernant l'affouillement des berges en aval du barrage monsieur le Maire est intervenu auprès de la société SAS Ile de France, propriétaire des parcelles concernées et auprès de VNF afin de connaître les dispositions prises pour la remise en état.

6°/ Monsieur le Maire est intervenu auprès des avocats et des assurances au sujet de la maison effondrée rue Maria Lamy dans le but de pouvoir rétablir le passage des piétons sur le trottoir et que des palissades soient dressées afin de masquer le sinistre.

7°/ Toiture bâtiment cantine/garderie : Des désordres avaient été constatés fin 2016 sur cette toiture. Il s'agit d'un léger affaissement des tuiles sur une petite partie d'un pan. Il avait été préconisé de vérifier s'il s'agit d'un simple décalage d'une fermette ou d'un désordre de structure. En mars 2017, il était convenu que la société sous traitante de Cougnaud prenne contact avec la Mairie et le maître d'œuvre. Sans nouvelles depuis, une relance vient d'être effectuée.

De plus, M. le Maire présente le devis relatif à l'installation d'un parafoudre, établi sur l'initiative de l'électricien qui a dû intervenir suite aux différents problèmes rencontrés après le dernier orage. Il est d'un montant TTC de 615,60 €. Le Conseil y est favorable.

8°/ Terrain de football : les conseillers prennent connaissance des travaux à effectuer sur le terrain de football (réengazonnement partiel et aplanissement) et sont favorables établi en ce sens (369€TTC).

9°/ Logements Bâtiment Place du Four : un rendez-vous de travail avec monsieur Thierry Wattez, architecte, est programmé pour lundi 10 juillet, 14h

Questions/interventions des conseillers.

Christiane Legay informe que la bibliothèque municipale « Patrick Esnault » participe du 19 au 23/07/2017 à l'évènement « Partir en livres ». Durant cette période, des animations seront organisées du mercredi au dimanche de 15 h à 17 h à l'îlot. Une expo-vente de littérature pour la jeunesse et BD est prévue le dimanche 23/07, en partenariat avec la Librairie « Le XIII ».

Martine Rouix sollicite pour des administrés, le nettoyage du chemin reliant la rue des Berceaux au chemin des Pierreries, fait part de l'inquiétude d'habitants de l'Impasse de la Chalgrin concernant le fonctionnement de leur puisard en cas de fortes pluies. Elle fait un point également sur le programme du 14 juillet ainsi que sur les préparatifs restant à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 05.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 8 juillet 2017

Le Maire,
Jean-Jacques Percheminier